



**10e réunion de la Plateforme de partenariat du PDDAA -
« Conférence africaine sur l'agriculture et le développement rural »
19-22 mars 2014
Durban, Afrique du Sud**

COMMUNIQUÉ

1. La Réunion de la Plateforme de partenariat du PDDAA est une plateforme de partenariat annuelle de haut niveau qui rassemble les principales parties prenantes représentant les gouvernements africains, les décideurs, les institutions de recherche et d'apprentissage, la société civile notamment les organisations d'agriculteurs, le secteur privé et les organisations de partenaires au développement. Cette réunion est une occasion pour les parties prenantes au PDDAA d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs définis et suivis dans le cadre du PDDAA. Elle offre également aux parties prenantes un cadre de partage et d'apprentissage et inclut une session de travail pour l'examen des progrès et la planification pour de meilleures performances et prestations.
2. La 10e Réunion de la PP du PDDAA s'est tenue au Centre international de conférence de Durban, dans la ville de Durban, en Afrique du Sud du 19 au 22 mars 2014. La Session de partage et d'apprentissage a eu lieu du 19 au 21 mars et a été suivie par une Session de travail le 22 mars 2014. La réunion était accueillie par la Commission de l'Union Africaine (CUA) et l'Agence de coordination et de planification du NEPAD (NPCA).
3. 650 délégués ont pris part à la réunion de la PP du PDDAA. Ils étaient composés de représentants de la CUA, du NPCA, des Communautés économiques régionales (CER), des organisations nationales et régionales des exploitants agricoles, d'autres organisations de la société civile engagées dans le travail de plaidoyer pour le soutien de l'agriculture africaine et du PDDAA, d'Institutions de connaissances du PDDAA et de groupes de réflexion, ainsi que d'organisations panafricaines et plusieurs agences et organisations de partenaires au développement.
4. L'Honorable Conseiller James Nxumalo, Maire de la ville de Durban a présidé la cérémonie d'ouverture de la réunion au nom du Gouvernement de la République d'Afrique du Sud. Le Commissaire du Département de l'Économie rurale et de l'Agriculture de la CUA, S.E.

Tumusiime Rhoda Peace, et le Directeur de l'agence du NEPAD, Dr. Ibrahim Assane Mayaki ont respectivement dirigé les délégations de la CUA et de l'Agence du NEPAD et fait les remarques d'ouverture en soulignant les réalisations du PDDAA au cours des 10 dernières années, les défis et les perspectives à venir. Le Maire Nxumalo a salué l'honneur fait à la ville de Durban d'abriter la 10e PP et exprimé sa conviction que les résultats de la PP contribueront au progrès de l'agriculture et de la sécurité alimentaire pas seulement à travers l'Afrique, mais aussi au sein de l'Afrique du Sud. Le Commissaire Tumusiime a fait une réflexion sur 2014, Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Il a également souligné le rôle de la transformation agricole sur la stabilité socio-économique et politique sur le continent et l'importance de la PP en tant que forum d'évaluation des progrès et de consultation pour l'amélioration. Dans son discours liminaire, Dr. Mayaki a déclaré que le PDDAA est devenu une entité reconnue et qu'elle a créé d'excellentes opportunités pour des perspectives encore meilleures de progrès. En outre, il a rappelé aux parties prenantes les fortes attentes, les risques et défis potentiels qui devaient faire l'objet d'une attention collective.

5. À leur tour, les représentants des exploitants agricoles, des organisations de la société civile (OSC), du secteur privé et des partenaires au développement ont fait des remarques durant la session d'ouverture de la PP du PDDAA. Les exploitants agricoles se sont engagés à continuer leur implication active au processus du PDDAA à tous les niveaux et à accueillir le Forum africain du PDDAA tous les ans. Les OSC ont souligné 10 problèmes à examiner dans le processus PDDAA parmi lesquels figurent la hausse des investissements, la transparence et la redevabilité dans le secteur agricole, y compris les services de recherche et de vulgarisation, et l'élimination du gap lié au genre dans l'agriculture. Pour leur part, les Donateurs ont mis l'accent sur les efforts consentis pour améliorer l'efficacité de l'aide et développer un dialogue politique, qui va au-delà de la question du financement, avec les institutions continentales et régionales associées au PDDAA.

6. La CUA-NPCA-CER, la Planification conjointe et la Réunion d'apprentissage et de révision qui incluaient principalement le ReSAKSS, le FARA et les Organisations régionales d'agriculteurs se sont accordées sur certains points communs clés de soutien à la mise en œuvre. Elles renvoyaient surtout à la perspective du soutien actuel pour améliorer la qualité de l'aide à la mise en œuvre de la part des institutions principales au niveau continental et régional. Les décisions clés ont conclu à des efforts faits pour le renforcement des capacités et compétences en matière d'analyse grâce, entre autres, à l'utilisation des capacités domestiques, la promotion du plaidoyer politique pour une hausse des investissements du secteur privé, la mise en œuvre conjointe de programmes de référence ainsi que de questions thématiques telles que les produits de base stratégiques, et l'infrastructure agricole. Ces initiatives sont destinées à maintenir l'élan du PDDAA et à réussir la transformation agricole en Afrique. Ces recommandations ont ensuite fait l'objet d'une délibération à la Réunion de travail sur la PP du PDDAA qui s'est tenue le 23 mars 2014.

7. La 10e PP qui marque les 10 ans de mise en œuvre du PDDAA et fait partie des Manifestations de l'Année de l'agriculture de la CUA (dont le thème est le suivant :« Transformer l'agriculture africaine en vue d'une prospérité partagée et un revenu amélioré, en s'appuyant sur les opportunités de croissance inclusive et de développement durable ») a été un moment unique pour le PDDAA et la communauté de développement de l'agriculture africaine pour réfléchir sur

les progrès réalisés, discuter des nouveaux défis et opportunités, mais plus encore de fixer des objectifs au cours des 10 prochaines années et définir des cibles ainsi que des actions qui devront être menées dans cette période. À ce sujet, la partie de la réunion de la PP consacrée à l'apprentissage et au partage a été spécifiquement conçue pour faciliter un dialogue approfondi lors des ateliers sur les domaines essentiels pour l'agriculture africaine – les neuf groupes de travail sont les suivants : (i) Programme pour les sciences de l'agriculture, la formation et le développement des compétences ; (ii) Intrants agricoles et politique en matière d'intrants ; (iii) Terres et politique foncière ; (iv) Infrastructures rurales, accès au marché, commerce régional et intégration ; (v) Sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (vi) Engagement des secteurs public-privé et financement des investissements ; (vii) Agriculture et changement climatique en relation avec la croissance économique, résilience et gestion des risques agricoles ; (viii) Données, suivi & évaluation et responsabilité mutuelle ; et (ix) Politique et institutions.

8. Les groupes d'ateliers sur les neuf groupes de travail étaient composés de personnes qui se proposaient librement en fonction de leurs intérêts et expériences par rapport à chaque thème. Quatre ateliers se sont tenus le 19 mars et cinq le 20 mars 2014, suivis par des échanges et des discussions brèves sur résultats des ateliers en plénière le 21 mars 2014.

9. En outre, en marge des ateliers, six sessions réunissant les différents groupes de parties prenantes ont eu lieu. Elles portaient sur le Renforcement du rôle des Comités parlementaires dans le progrès de la mise en œuvre du PDDAA et la transformation de l'agriculture africaine ; la coopération bilatérale sur la nutrition pour l'alimentation des enfants en Afrique ; la cartographie des sept prochaines étapes pour les personnes focales par province pour le PDDAA ; et les OSC et d'autres acteurs non étatiques sur le Cadre des résultats du PDDAA ; la consultation PAFO/RFO/AFC sur le Cadre des résultats ; le Partenariat africain dans le domaine de la pêche (PACA) qui a recommandé l'intégration du contrôle de l'aflatoxine aux cadres politiques, programmes et systèmes pertinents, le renforcement des structures institutionnelles qui permettent la coordination et la collaboration entre secteurs, y compris l'agriculture, la santé et le commerce pour résoudre le problème intersectoriel de l'aflatoxine, et l'amélioration de la production de données spécifiques à l'Afrique et de données pour des décisions politiques éclairées concernant l'aflatoxine.

10. La réunion de travail a abordé trois questions majeures concernant la mise en œuvre : (i) Maintien de l'élan du PDDAA – architecture globale de mise en œuvre, principaux groupes de travail, étapes et feuille de route ; (ii) Soutien de la mise en œuvre du PDDAA - le Fonds d'affectation multidonateurs II ; et (iii) Soutien de la mise en œuvre du PDDAA - l'architecture du partenariat.

PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE

11. Depuis mars 2014, le PDDAA a fait des progrès répertoriés ci-dessous : 50 sur 54 États membres de l'Union Africaine ont lancé le processus PDDAA, 40 pays ont signé des Compacts, 28 ont développé des Plans nationaux d'investissement agricole (NAIP) qui ont été révisés d'un point de vue technique et de manière indépendante, 15 pays ont reçu les ressources du secteur public du Programme pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP) et deux pays ont

entamé la deuxième phase des Plans nationaux d'investissement sur la sécurité alimentaire et l'agriculture (NAFSIP) au titre du PDDAA.

12. Au cours des 10 dernières années, un succès majeur du PDDAA au niveau national a été l'utilisation des NAIP en tant qu'outil pour suivre et mieux centrer la mise en œuvre des plans d'investissements nationaux comme suit : fournir une structure de révision systématique des politiques et stratégies nationales à travers des Examens sectoriels conjoints (JSR) ; mettre en place un instrument pour attirer les investissements des secteurs public et privé ; faciliter l'évaluation de la croissance détaillée et des données sur la pauvreté ; suivre les engagements politiques spécifiques ; identifier les besoins d'investissement à long terme et les domaines d'investissement prioritaires ; fournir des données complètes sur les coûts de base et une plateforme pour établir des outils analytiques avancés destinés au suivi des investissements, de la croissance et des taux de pauvreté ; enfin, établir une procédure pour des partenariats partagés, des examens et des plateformes de dialogue.

13. Les CER sont à divers niveaux de développement de leurs compacts régionaux et Plans régionaux d'investissements agricoles (RAIP). La CEDEAO qui a développé son premier compact PDDAA régional et plan d'investissement a entrepris une révision systématique de la mise en œuvre. La CEDEAO a ensuite examiné l'évolution de la mise en œuvre des priorités nationales dans le contexte des complémentarités régionales à travers le PDDAA. L'IGAD a également développé un compact régional et un plan d'investissement qui ont enregistré la réponse aux problèmes des terres arides et semi-arides grâce aux actions à long terme, ainsi que la résilience aux chocs exacerbés surtout par la sécheresse et les changements climatiques caractéristiques de la Corne de l'Afrique. La région CEEAC a également noté la finalisation et la signature du compact PDDAA régional et du plan d'investissement, tandis que le COMESA, la CAE et la SADC ont progressé dans la finalisation des politiques agricoles régionales et des compacts ainsi que des plans d'investissement. La SADC a en outre validé sa politique agricole régionale pour s'aligner au cadre des résultats du PDDAA à l'échelle du continent.

14.

MESSAGES CLÉS

15. La 10ème PP du PDDAA a noté que le cadre de résultats du PDDAA est un instrument fondamental qui vise à assurer que, au cours de la prochaine décennie, le PDDAA tient compte simultanément de la croissance économique et du développement inclusif à travers l'agro-industrie et la création de richesse, d'emplois et la responsabilité mutuelle. Le cadre de résultats du PDDAA doit faciliter la coordination et l'alignement des différents efforts et interventions agricoles sur le continent et sera en outre adapté aux systèmes nationaux et régionaux afin de mieux suivre et mesurer les progrès réalisés et d'en faire état par rapport aux domaines de résultats convenus, ainsi que l'apprentissage par l'action et le soutien.

15. Reconnaissant que la science, la technologie et l'innovation (STI) jouent un rôle fondamental dans la transformation agricole en Afrique, la 10 PP du PDDAA a adopté l'agenda scientifique agricole de l'Afrique dont la vision est d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique d'ici à 2030 et de permettre à l'Afrique d'être reconnue à l'échelle

mondiale comme acteur scientifique dans l'agriculture et dans les systèmes alimentaires, et en tant que grenier du monde. Les STI agricoles en Afrique doivent être soutenues par un système éducatif solide et par un programme de renforcement des compétences entrepreneuriales, dans l'optique de promouvoir particulièrement les jeunes et les femmes pour développer les opportunités d'emploi dans le secteur agroalimentaire, l'amélioration de l'apprentissage et des connaissances techniques étant un facteur déterminant pour la contribution de l'agriculture au développement économique.

16. Se référant à l'étude de cas sur le Mozambique et le Rwanda, laquelle porte sur la promotion de la transformation agricole sur le continent africain, une présentation faite par l'IFPRI a indiqué que, bien que le Mozambique n'ait pas atteint les objectifs de croissance et de dépenses du PDDAA de la période de 2002 à 2012, il a enregistré des tendances positives, à savoir une évolution positive vers des cultures horticoles à plus forte valeur. Toutefois, des préoccupations ont été soulevées quant à la croissance lente dans les cultures alimentaires qui est susceptible d'entraver la réduction de la pauvreté rurale. Par ailleurs, le Rwanda a enregistré la croissance agricole la plus rapide, grâce principalement au sous-secteur des cultures vivrières, ce qui a permis une réduction rapide des niveaux de pauvreté.

17. Les principaux enseignements tirés des pays ayant fait des progrès sur la mise en œuvre du PDDAA en matière d'amélioration de la productivité (rendements) et amélioré l'efficacité dans la production de viande et de lait de bétail sont essentiels pour la réduction de la pauvreté et les résultats nutritionnels. Cela implique la fourniture de biens publics, en particulier la recherche, la vulgarisation et les infrastructures rurales, notamment les routes et les émetteurs de téléphonie mobile, qui peuvent être complétés - mais non remplacés - par des politiques de transfert (p. ex., les subventions d'engrais). Cela nécessite également des investissements et des initiatives visant à renforcer la capacité de l'État à élaborer des politiques, en particulier des données de mise en œuvre, ventilées par sexe et par tranche d'âge. De plus, il convient d'accorder une priorité beaucoup plus élevée à la collecte et à l'analyse des données fiables sur la production agricole, l'évolution du marché et la consommation, et également à un fort accroissement de la responsabilité des engagements de dépenses pris par les gouvernements pour démontrer les progrès sur l'investissement des biens publics qui favorise celui du secteur privé dans la transformation de l'agriculture au niveau des communautés rurales.

18. Au cours des 10 dernières années, le PDDAA est devenu une marque reconnue grâce à une appropriation et un engagement forts et croissants de l'Afrique, en plus de l'intérêt des partenaires. Le maintien de l'élan du PDDAA constitue un objectif fondamental pour la décennie à venir. Le PDDAA a réussi à assurer une prise de conscience et à mettre en place des processus aux niveaux national et régional. Il s'agit entre autres des instruments de partenariats pour le financement des investissements publics et privés et de la coopération technique. Les participants ont réaffirmé qu'à l'avenir, l'accroissement de la visibilité du PDDAA au niveau des pays devrait être une priorité, l'accent étant mis sur la stimulation et le soutien à « la mise en œuvre sur le terrain », surtout lorsqu'il s'agit d'impliquer directement les femmes, les parlementaires, le secteur privé africain et les jeunes, dès lors que la force des efforts concertés atténue le risque de performance économique.

19. La mise en œuvre effective au niveau national nécessite des institutions qui fonctionnent, tout comme la coordination intersectorielle entre les entités opérant dans le secteur agricole et les secteurs connexes (finances, planification et budget, eau, l'énergie, commerce, infrastructures, etc.). Les délégués ont invité les pays à mettre en place des mécanismes pour faciliter la coordination nécessaire, renforcer les synergies et améliorer l'investissement public et privé en évitant les opérations redondantes.

20. Dans la phase suivante, le PDDAA doit élaborer une stratégie et des mécanismes pour institutionnaliser l'engagement des parlementaires aux niveaux continental (Parlement panafricain) et national (législatures nationales) pour ancrer le PDDAA dans les processus législatifs à ces niveaux, en veillant à ce que les questions essentielles à l'agriculture soient convenablement et régulièrement évoquées et défendues avec force. L'élaboration des directives d'un programme législatif pour les parlementaires permettra également de coordonner le plaidoyer – au-delà de la sensibilisation – des acteurs de la société civile.

21. Pour soutenir la dynamique de la hausse des investissements agricoles et de la croissance, en particulier dans les collectivités rurales, il convient de mettre en place un système solide de protection sociale qui intègre, de façon productive, les groupes sociaux vulnérables et à risque dans l'agenda de la demande de production agricole et de croissance économique.

22. La compréhension et la lutte contre les facteurs climatiques, ainsi que les autres risques auxquels l'agriculture africaine est exposée, sont indispensables à la sécurisation du système de production alimentaire sur le continent. Les outils de gestion des risques qui portent, de manière intégrante, sur la variabilité et à l'incertitude, y compris ceux qui sont associés aux changements climatiques, sont nécessaires pour soutenir la résilience des systèmes agricoles africains dominés par l'agriculture pluviale dont dépendent les sources de revenus de la majorité des petits producteurs.

23. Pour la prochaine décennie, les délégués de la PP du PDDAA ont souligné la nécessité, pour le processus de mise en œuvre du PDDAA, d'accorder une attention accrue à la résolution des problèmes et des priorités sur les questions transversales suivantes qui conditionnent l'avenir de l'agriculture en Afrique : les jeunes, les femmes, les petits producteurs et l'environnement. Plus précisément, les délégués ont reconnu que les femmes et les jeunes sont des acteurs fondamentaux dans l'agriculture africaine, à l'heure actuelle et à l'avenir, et qu'ils ont un rôle central à jouer dans la réalisation des buts et objectifs de l'agenda du PDDAA. En plus d'assurer leur participation aux prochaines réunions de la PP du PDDAA, les délégués ont sollicité leur engagement actif dans les forums et les structures de mise en œuvre du PDDAA aux niveaux national, régional et continental, notamment dans l'élaboration des mécanismes de responsabilité mutuelle du cadre de résultats du PDDAA. Pour chacune des quatre questions transversales, les délégués ont souligné les défis et recommandations suivants :

1. *Les jeunes* : L'agriculteur africain est un « lot grisonnant », alors que l'explosion démographique de la jeunesse africaine grossit de plus en plus les rangs des chômeurs, leur perception de l'agriculture stagne à la corvée de la production. Les délégués ont alors recommandé d'accroître l'accès à la terre, en adoptant une approche systématique pour intégrer la science appliquée à l'agriculture à tous les niveaux de l'enseignement en vue

d'améliorer les compétences techniques et entrepreneuriales qui stimulent la création d'opportunités nouvelles et dynamiques dans l'agriculture en Afrique.

2. *Les femmes* : En dépit que fait qu'elles pratiquent plus de 50 % des activités agricoles en Afrique subsaharienne et produisent 60 à 70 % de la nourriture dans cette région, les femmes continuent d'avoir moins d'accès et de contrôle que les hommes sur les ressources productives telles que les biens, les terres et les facilités de crédit ; leur temps est souvent consacré à des activités non-commercialisées et sous-évaluées et leur accès aux institutions clés telles que les marchés est très limité. Les délégués ont alors recommandé l'accès aux terres et leur contrôle ; la disponibilité des intrants pour l'agriculture, le traitement et la réduction des pertes après récolte ; le financement et les compétences techniques et entrepreneuriales ;
3. *Les petits exploitants agricoles* : Les petits exploitants agricoles, en majorité des femmes, sont chroniquement laissés hors de la sphère des ressources productives, des outils de gestion des risques et des systèmes de commercialisation, lesquels sont essentiels au soutien et à l'exploitation des avantages au niveau des ménages et des communautés rurales. Les délégués ont recommandé l'accès à la terre, au financement et aux intrants à des coûts abordables ; l'intégration dans les marchés nationaux, régionaux, continentaux et au-delà du continent, y compris les marchés à haute valeur ajoutée, et les compétences techniques et entrepreneuriales ;
4. *L'environnement* : Les liens entre l'agriculture et l'environnement sont complexes, dans la mesure où les problèmes environnementaux freinent souvent le développement agricole et, parallèlement, les pratiques agricoles peuvent également contribuer à la dégradation de l'environnement. La recommandation formulée par les délégués à l'endroit du PDDAA porte donc sur la promotion de pratiques respectueuses de l'environnement et de politiques qui tiennent compte de la valeur de l'environnement, pour les générations actuelles et futures, en particulier en Afrique.

24. Les participants ont noté que l'exploitation de l'énorme potentiel agricole pour éradiquer la faim, créer des emplois et de la richesse, en particulier pour les jeunes, est un levier qui permet également d'améliorer la stabilité politique et les défis mondiaux de l'insécurité. Les participants ont noté que dans de nombreux pays, de plus en plus d'investissements sont réalisés dans les terres agricoles à grande échelle, avec l'objectif prioritaire d'améliorer la sécurité alimentaire des populations qui sont hors du continent, dont l'incidence locale est le déplacement des personnes – à savoir les agriculteurs disposant de petites et moyennes étendues de terres – dans les communautés rurales locales en Afrique, tout en étant inconscients de la difficulté supplémentaire que présentent de tels investissements dans la sécurité alimentaire et les objectifs de croissance économique de transformation de l'Afrique. Les participants ont invité le processus du PDDAA à adopter des directives pertinentes et appropriées pour qualifier des investissements des terres agricoles qui garantiraient un processus d'investissement foncier transparent et qui favoriseraient l'utilisation équitable des terres et que la richesse des terres africaines est essentielle dans les objectifs agricoles de l'Afrique, laquelle inclut la sécurité alimentaire. Les discussions et les débats sur ce point, comprenant l'appel d'un participant à la mise en place de mécanismes plus efficaces destinés à garantir l'appropriation africaine des biens fonciers du continent, illustrent la nécessité de renforcer davantage les directives sur les investissements directs étrangers dans le secteur foncier et la mise en œuvre de cadres de

responsabilisation des investissements par les gouvernements africains – tant au niveau national que local, ainsi qu'aux niveaux exécutif et parlementaire – pour attirer les investisseurs.

25. L'innovation, le développement et la commercialisation d'une agriculture moderne et des processus de transformation primaire, l'agriculture à petite échelle est également concernée, devront être considérés comme un élément indispensable à la mise en place du PDDAA durant la prochaine décennie.

26. Bien que les communautés agricoles rurales aient besoin de services financiers, il s'agit principalement de différents produits financiers, la caractéristique structurelle du marché mal desservi persiste en dépit des efforts telles que les garanties de crédits destinées à l'agriculture pour les banques commerciales en Afrique. Par conséquent, assurer une inclusion financière des chaînes de valeur d'approvisionnement de l'agriculture est essentiel, et tout particulièrement une approche commerciale pour renforcer les économies rurales et les sociétés coopératives de crédit, pour débloquer le potentiel agro-économique considérable des zones rurales, tout en élargissant en Afrique le défi du marché financier relatif à la stagnation et au déclin des taux d'épargne. Mettre en œuvre des capacités dans la littéracie financière, dans l'identification des spécificités de demande liées au genre, et dans la création de produits financiers novateurs qui s'aligneront sur les besoins des ménages ruraux, des ménages agricoles et des communautés, nécessite une action urgente pour parvenir à transformer l'agriculture en Afrique et pour réaliser les buts du PDDAA.

27. Les représentants réaffirment que la corruption demeure l'un des obstacles les plus importants au développement en Afrique. Ce problème doit être abordé sans détour, les gains actuels et futurs, en incluant l'accroissement de la production agricole lié aux investissements publics doivent permettre de servir à la transformation de l'agriculture.

28. Promouvoir l'adoption du cadre des résultats du PDDAA à tous les niveaux des gouvernements et des CER constitue une urgence, tout comme assurer la mise en place de cadres de résultats similaires aux niveaux régional, national et communautaire, ce qui servira de base en termes de suivi et évaluation pour mesurer les progrès. En complément les gouvernements et les CER devront identifier les meilleures pratiques à promouvoir et diffuser. En particulier, les représentants ont demandé à chaque pays d'examiner et d'adopter les examens sectoriels conjoints (JSR) comme principal instrument pour opérationnaliser la mise en œuvre du cadre des résultats du PDDAA durant la prochaine décennie.

29. La réunion a remarqué qu'en Afrique la couverture médiatique relative à l'agriculture s'est limitée à mentionner les catastrophes naturelles, les déficits alimentaires et les augmentations des prix de la nourriture, sans faire aucune allusion aux bénéfices économiques et sociaux de l'agriculture. Les médias peuvent s'investir et jouer un rôle universel, fondamental, dans les affaires publiques, en assurant la promotion et en articulant les rôles complexes de l'agriculture, des zones rurales, des femmes dans le secteur de l'agriculture, des jeunes en tant qu'entrepreneurs et novateurs, et du cadre gouvernemental qui prend en charge la croissance de l'agriculture pour le bénéfice de tous, aux niveaux national, régional et continental. Pour souligner l'opportunité d'exploiter le rôle pertinent de la presse, il a été proposé de renforcer l'engagement des médias dans le processus de mise en œuvre du PDDAA dans l'optique d'encourager à communiquer plus

avec les partenaires de terrain sur les bénéficiaires, les défis et les actions nécessaires de chaque partie prenante dans le secteur de la transformation agricole.

30. La PP du PDDAA a reconnu que le cadre du PDDAA doit continuer à faire de son mieux pour que l'agriculture couvre et intègre les récoltes et l'élevage ainsi que les problèmes liés à la gestion des ressources naturelles, eau, forêt et pêche. Cela doit également se refléter dans l'approche de la chaîne de valeur qui doit prendre en considération aussi bien la production, la valeur ajoutée aux entreprises, les services associés et l'industrie du commerce.

BUTS PRIORITAIRES POUR LA PROCHAINE DÉCENNIE

31. Un nombre de buts de haut niveau, avec les cibles correspondantes et les actions requises ont été proposées pour ancrer l'orientation politique du PDDAA durant la prochaine décennie (2014–2025). Les objectifs ont été organisés autour de neuf groupes de travail.

31.1. Programme scientifique pour le développement de l'agriculture, de l'éducation et des compétences

La science, englobant la recherche, l'éducation et la vulgarisation, peut aider à la transformation de l'agriculture en Afrique, grâce en particulier aux droits de propriété intellectuelle qui garantissent le développement et la caractérisation de la commercialisation des processus de recherche. Les représentants ont proposé un *but à long terme pour multiplier par deux le niveau actuel de la productivité totale des facteurs agricoles (ATFP) d'ici 2025 par le biais de l'application de la science dans le domaine de l'agriculture*. L'accent sur le moyen terme doit être mis pour construire une science élémentaire, aux niveaux national et régional avec une attention particulière au niveau des États membres de l'UA, destinée aux jeunes et aux femmes en intégrant la science agricole dans le cursus du premier niveau de l'éducation, mesure accompagnée par une hausse de dépenses des secteurs privés et publics nationaux et par la mise en place d'un environnement pour la recherche et le développement de la science agricole en Afrique.

31.2. Intrants agricoles

Malgré les récentes améliorations, les petites et moyennes exploitations en Afrique et les autres entreprises du secteur privé qui utilisent et commercialisent les semences, les engrais et les intrants en matière de nourriture du bétail disposent d'un accès limité à ces intrants, en particulier ceux provenant du marché africain, ce qui entrave considérablement ces acteurs à contribuer efficacement à la transformation de l'agriculture africaine. À la lumière de ces éléments, les représentants de la PP du PDDAA ont proposé que d'ici 2025, les États membres de l'UA doivent favoriser l'investissement pour améliorer la production et l'utilisation efficace des coûts et des intrants agricoles de qualité qui sont abordables, accessibles et rentables pour parvenir à des niveaux de productivité et de production (récolte, élevage et pêche) en hausse et durables, et ce, grâce à la promotion des investissements privé-public et aux partenariats.

31.3 Foncier et politiques foncières

Un accès équitable, la propriété et le contrôle des terres, femmes et jeunes inclus, sont des éléments essentiels pour les investissements réalisés en faveur de la production agricole effectués par les petits exploitants, par d'autres secteurs privés et par les gouvernements, et ce pour soutenir la transformation de l'agriculture en Afrique. En application avec ces sources de soutien, les représentants de la PP du PDDAA ont proposé les buts suivants : L'augmentation des investissements qui adhèrent au principe « *African Union Guiding Principles On Land Based Agricultural Investments* », assure une viabilité financière et économique et prennent le bien-être des communautés locales, des petits producteurs et de l'environnement. Améliorer l'accès sécurisé et le contrôle des terres aux femmes pour promouvoir l'accès au crédit et aux investissements en hausse dans le secteur de l'agriculture, et pour augmenter la productivité agricole et la sécurité alimentaire. Améliorer l'accès à la terre, au crédit, aux intrants agricoles, aux outils de gestion des risques et à la technologie pour les jeunes permettra d'encourager les jeunes à se tourner vers le secteur de l'agriculture et à y trouver un emploi.

31.4 Infrastructures rurales, accès aux marchés, commerce et intégration régionaux

La transformation de l'agriculture africaine doit créer des conditions favorables aux exploitants pour approvisionner en produits agricoles les marchés, locaux, régionaux et mondiaux alors que dans le même temps les exploitants et les transformateurs de l'agroalimentaire doivent obtenir un meilleur accès aux intrants favorisant la productivité et aux équipements qui assurent les investissements pouvant être réalisés dans les capacités de production complémentaire, les processus et les capacités de commercialisation. De plus, les représentants ont proposé des buts de haut niveau en souhaitant doubler le commerce des produits agricoles bruts et des produits agricoles transformés à l'intérieur de l'Afrique d'ici 2025. Améliorer le processus en charge de l'établissement d'une zone de libre échange en Afrique dont le but est de promouvoir le commerce agricole et des autres produits. Continuer à améliorer et promouvoir les interconnexions entre pays grâce à des infrastructures transfrontalières avec pour objectif d'augmenter le commerce agricole aux niveaux national et inter régional des produits agricoles et des intrants.

31.5 Sécurité alimentaire et nutritionnelle

La sécurité alimentaire et nutritionnelle (FNS) en Afrique demeure aléatoire avec une pénurie alimentaire aiguë, la famine et la malnutrition chronique détériorent les moyens de subsistance de plusieurs millions d'africains, et plus particulièrement les enfants et les femmes, souvent frappés par des crises humanitaires à répétition. En réponse, les pays africains, en collaboration avec le PDDAA, ont développé un cadre pour la sécurité alimentaire en Afrique en 2009. Pour ce faire, les représentants de la PP PDDAA ont appelé les États membres de l'UA à effectuer les investissements requis et d'adopter d'autres mesures, comme la réforme de la politique pour réussir à atteindre le but stratégique proposé d'éradiquer la pauvreté ainsi la sécurité alimentaire et nutritionnelle serait assurée en Afrique. En 2025, en Afrique, tous les ménages et les individus connaîtront une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable, des régimes alimentaires variés, des moyens d'existence diversifiés, les habitudes culinaires devront évoluer pour correspondre aux normes nutritionnelles qui sont différentes en fonction de l'âge. Cet objectif sera soutenu des politiques appropriées, développées de façon inclusive aux niveau national et régional. Ces dernières sont conçues selon des processus inclusifs et des systèmes d'information.

31.6 Engagement des secteurs public-privé et financement des investissements

L'agriculture, longtemps considérée comme un des secteurs les plus complexes et risqués en Afrique, attire aujourd'hui l'attention des investisseurs.. Par conséquent, il est impératif de créer un environnement propice au secteur privé, tout particulièrement le secteur privé local africain, qui comprendrait des groupes de petits exploitants structurés telles que les demandes d'intrants et les associations d'approvisionnement, les coopératives de commercialisation des produits et les réseaux indépendants, pour que la transformation de l'agriculture africaine puisse se faire. Dans la poursuite de cet objectif, des représentants de la PP du PDDAA ont proposé les trois buts suivants : Accélérer et approfondir la chaîne de valeur inclusive, la collaboration privée-public et les connexions entre les partenariats publics-privés et la mise en place de liens de chaînes de valeur entre les petits et les grands acteurs du secteur. Accélérer la transformation du commerce et de l'environnement lié aux investissements grâce à des politiques favorable, assurer l'accès aux finances commerciales inclusives, aux interventions de réduction des risques, à l'amélioration des infrastructures (transport, stockage, électricité, téléphonie mobile) et au développement des capacités (financières, ressources et compétences techniques) des directions des institutions nationales du secteur privé pour faciliter, coordonner et gérer la mise en place du PDDAA dans les pays. Promouvoir une agriculture inclusive et le développement du secteur de l'agribusiness en fonction des de mandes sur les marchés nationaux, régionaux et continentaux.

31.7 Agriculture et changement climatique par rapport à la croissance économique, résistance et gestion des risques agricoles

Les caractéristiques dominantes de l'agriculture en Afrique : systèmes de production dépendants des pluies, plus de 70 % de la production est réalisée par des petits exploitants, des agricultrices qui historiquement ont négligé les aspects tels que la macro-économie, la mécanisation et l'utilisation des intrants agricoles vendus. Tous ces facteurs soulignent la vulnérabilité du continent africain (exploitants, processeurs et consommateurs) face aux incertitudes météorologiques, aux risques et aux chocs associés au changement climatique. A noter que les représentants de la PP du PDDAA se sont concentrés sur l'intégration de la gestion des risques et de la résilience en proposant quatre buts : Assurer la cohérence politique aux niveaux national, régional et continental en intégrant et soulignant l'adaptation au changement climatique, à la gestion des risques et aux stratégies intelligentes de la génération actuelle et future de s NAIPS. Assurer que les mécanismes de résilience basée sur l'écosystème soient mis en place aux niveaux national, régional et continental. Améliorer l'accès aux finances, à la technologie et aux autres ressources nécessaires à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique pour les petits exploitants, avec un accent mis sur les femmes, les jeunes et les autres groupes vulnérables. Améliorer la productivité agricole, la résilience et les conditions de vie par le biais d'outils de gestion des risques et des instruments politiques, en incluant une agriculture intelligente face au climat, adaptation basée sur l'écosystème, l'intégration et les interventions.

31.8 Données, évaluation et suivi et responsabilisation mutuelle

Le manque de données pour suivre les changements dans le secteur de l'agriculture, qui comprennent les progrès réalisés, et qui soutiennent les indices de référence parmi les États membres de l'Union Africaine est un défi essentiel pour la mise en place du PDDAA. Par conséquent, des données probantes et une capacité d'analyse sont nécessaires pour institutionnaliser efficacement les cadres des résultats du PDDAA en garantissant que la génération des données pertinentes pour suivre les indicateurs dans les systèmes de suivi et d'évaluation ainsi que dans les autres systèmes utilisés tout comme les statistiques seront pris en considération. Ces instruments permettront de dialoguer, planifier, envisager des réformes, de

prendre des décisions et d'obtenir une responsabilisation mutuelle. Les buts proposés par les représentants de la PP du PDDAA pour relever ce défi sont les suivants : Développement d'un système harmonisé et inclusif de suivi et d'évaluation de l'agriculture et établir un référentiel des statistiques agricoles aux niveaux continental, régional et national.

31.9 Politiques et institutions

La transformation de l'agriculture africaine, pour soutenir la croissance rapide actuelle et future dans le domaine de l'urbanisation en Afrique et la globalisation mondiale dépendront de la qualité des politiques nationales et de l'efficacité des institutions au sein du même secteur tout en le soutenant. Par conséquent, après avoir pris connaissance des progrès réalisés depuis la Déclaration de Maputo, ainsi que des défis actuels et à venir, les représentants de la PP du PDDAA ont appelé les états membres à : Adopter et faire appliquer les politiques macroéconomiques cohérentes et prévisibles et les règlements micro économiques qui affirment les obligations régionales, améliorer l'efficacité des investissements publics dans le secteur agricole, catalyser la multiplication des investissements privés dans le secteur, tout particulièrement dans les chaînes de valeur pour lesquelles les petits exploitants représentent les sources principales d'approvisionnement, s'engager à investir dans des institutions responsables de la politique agricole de façon transparente, durable et responsable et à avoir recours à des mécanismes de coordination efficace, tout en maintenant les liens trans-sectoriels.

PROCHAINES ÉTAPES

32. Les résultats de ces neuf groupes de travail contribueront au développement d'une synthèse pour la *Conférence conjointe des Ministres de l'Agriculture, du Développement Rural, de la Pêche et de l'Aquaculture de l'Union Africaine* qui se tiendra à Addis-Abeba, en Éthiopie du 28 avril 2014 au 2 mai 2014. Ce document de synthèse consolidera les résultats des groupes de travail sur les 5 thématiques mentionnées : (i) Production et productivité agricoles accrues ; (ii) Fonctionnement des marchés agricoles (nationaux et régionaux) et accès aux marchés et commerce accru ; (iii) Financement des investissements (publics et privés) accru le long de la chaîne de valeur de l'agriculture ; (iv) Vers l'éradication de la faim en Afrique d'ici 2025 et ; (v) Renforcer la résistance pour remédier à la vulnérabilité face aux risques.

33. A l'issue de la Réunion ministérielle conjointe de l'UA, des propositions et des ébauches de déclarations seront soumises pour examen lors du Sommet des Chefs d'États et de gouvernement qui se tiendra à Malabo, Guinée Equatoriale du 21 au 27 juin 2014.